



**LA VOLIERE A CIEL OUVERT**  
**DITE**  
**« VOLIERE ANGLAISE »**



***DESCRIPTIF ET COÛT DU MATERIEL***

\*\*\*\*\*

***L'AVENIR DE LA CHASSE AUX FAISANS***

56, Route du Chapitre – B.P. 86 – 48003 MENDE Cedex  
Tél. : 04 66 65 75 85 – Fax : 04 66 65 75 90  
e-mail : [fdc48@chasseurdefrance.com](mailto:fdc48@chasseurdefrance.com) -site web [www.chasseurdelozere.com](http://www.chasseurdelozere.com)  
Association loi 1901 – Siret 311 167 035 00022 – APE 926C

## **SOMMAIRE**

1 \* OBJECTIFS

2 \* DESCRIPTIF ET LOCALISATION

3 \* LA CLÔTURE

4 \* LES OISEAUX

5 \* LA GESTION DES POPULATIONS

- Piégeage et régulation des prédateurs
- Coût et financement de l'opération

## **1 \* OBJECTIFS ET DEFINITION DU PROJET**

Une étude réalisée par l'Office National de la Chasse en 1987 faisait état d'un triste constat pour l'espèce faisan. En effet, on ne recensait plus que 75 populations de faisans naturels occupant 53.000 hectares et rassemblées sur 28 départements, alors qu'en 1960, il existait encore 195 noyaux de populations. Cette situation ne s'est guère améliorée ces dernières années : pression de chasse excessive et, en guise de mesures compensatoires, lâchers d'oiseaux de tir incapables de s'adapter à un environnement naturel, ne sachant plus échapper à leurs prédateurs.

De plus, les chasseurs se doivent de garantir une certaine image de marque de la chasse et la pratique du lâcher de faisans de tir nuit à l'éthique de la chasse.

Actuellement, de nombreuses sociétés ont pris conscience de ce phénomène et tentent de reconstituer des populations naturelles sur leurs territoires. Ces efforts effectués passent par des lâchers d'animaux reproducteurs souvent en faible quantité et ne donnent pas de résultats très réjouissants.

En matière de repeuplement, les britanniques, chez qui le faisan est le premier gibier par le nombre de pièces tirées, sont passés maîtres dans l'art de maintenir des populations naturelles. Gage de cette réussite : le principe de la volière à ciel ouvert dite « Volière à l'Anglaise ». Ce système constitue une excellente base de cantonnement et de fixation des oiseaux.

L'Objectif des associations est donc de recréer des populations naturelles de faisans communs, ceci au moyen d'une volière à l'anglaise, destinée à favoriser leur acclimatation et leur fixation sur le territoire. Une réserve sera créée autour de cette volière, un prélèvement raisonné des oiseaux sera adapté sur le territoire de l'association.

## **2 \* DESCRIPTION ET LOCALISATION DE LA VOLIERE ANGLAISE**

Ce dispositif tient son nom du fait qu'il est traditionnellement utilisé en Grande- Bretagne pour le lâcher des jeunes faisans en été.

Superficie minimum exigée un hectare pour la volière anglaise.

L'idée consiste à introduire dans les vastes volières sans filet de couverture, de jeunes oiseaux de 11 à 12 semaines auxquels on a coupé les trois

rémiges primaires externes. Ces oiseaux sont limités dans leur capacité à voler pendant quelques jours mais s'émancipent progressivement, au fur et à mesure de la repousse de la dernière rémige.

Ce type de volière est généralement installé définitivement, ce qui implique une construction solide.

L'aménagement à l'intérieur de la volière sera assuré par la mise à disposition de points d'eau, de nombreux agrainoirs et de tôles abris.

Afin d'assurer un meilleur couvert et de la nourriture, on essaiera de respecter à l'intérieur de la volière la répartition suivante :

- 1/3 de la surface en culture
- 1/3 de friches
- 1/3 de bois.

En effet, la volière doit autant que possible comprendre des arbres, sur lesquels les faisans apprendront à se percher.

A l'extérieur de la volière et sur tout le pourtour, on veillera à installer des points d'eau, des agrainoirs et des tôles abris.

Des cultures à gibier de même nature qu'à l'intérieur de la volière seront implantées dans la réserve entourant la volière. Un piégeage intensif sera pratiqué dans la périphérie de l'aménagement.

Tous les faisans lâchés doivent être bagués afin de connaître leur direction de dispersion notamment lorsqu'ils seront tirés par les voisins ou en dehors de la réserve. On tentera de remédier à cette dispersion en aménageant et en agrainant plus intensément sur ces axes de fuites.

### **Sélection des sites**

Cet aménagement ne pourra être efficace que s'il est installé sur un secteur favorable à l'espèce faisan.

Une visite de territoire déterminera donc le choix du site en accord avec le service technique et les responsables de l'association.

Une convention doit être signée entre les propriétaires et l'association afin d'assurer des garanties quant à la maîtrise du foncier.

Un minimum de six années de fonctionnement est exigé.

Afin d'inscrire l'espèce faisan dans le cadre de protection convenable, une réserve de chasse sera créée sur le pourtour de la volière. Pour être efficace, une superficie minimum de 50 hectares sera imposée.

Dès lors, chaque site retenu pourra bénéficier de l'appui technique de la fédération des chasseurs en ce qui concerne les modalités de construction de la volière, son entretien, de conseils pour la mise en place des cultures et pour l'élevage des oiseaux. Le baguage et le lâcher des oiseaux seront assurés sous le couvert du Service Technique de la Fédération.

### **3\* LA CLÔTURE**

Implantation : 1 hectare minimum

Orientation : exemple sens de la longueur : ouest-est 160 m X 60 m

Hauteur des côtés : 2,5 m

Des piquets en bois ou en fer sont plantés tous les quatre mètres (dans les angles, ils sont renforcés par deux jambages de force), une tranchée de 15 à 20 cm servira à enterrer le grillage à petite maille. La clôture principale sera assurée par un grillage d'une hauteur de 2,5 mètres minimum avec une maille de 50 mm.

#### **Obligatoire :**

Pour plus de sécurité, une clôture électrique sera installée sur le pourtour de la volière à une hauteur de 15 et 30 cm du sol.

Débroussailler sur cinq mètres de large sur tout le pourtour environ 400 mètres linéaires (un gros arbre tous les 20 à 30 m n'est pas gênant) à condition que les branches ne facilitent pas l'accès des prédateurs.

Faire une tranchée de 20 à 30 cm (un aller-retour de charrue derrière un tracteur)

Poser un poteau tous les cinq mètres

Hauteur totale 3 mètres

Hors sol : 2,50 m

Poser un fil tendeur diamètre 2,7 mm sur 4 niveaux.

Poser le grillage triple torsion galvanisé, maille 30, fil 1 mm, hauteur : 1,50 m  
0,30 m dans la tranchée.

### **4 \* LES OISEAUX ET LES LÂCHERS DE FAISANS**

Lâcher 1.000 oiseaux de 10 à 11 semaines sur trois années

- soit la première année : 400
- 2<sup>ème</sup> année : 350
- 3<sup>ème</sup> année : 250

A l'intérieur de cette volière, sont prévus des aménagements importants tels que cultures, points d'eau, abris, enclos etc...

### **Le Suivi Technique :**

Un suivi sera assuré par des stagiaires et le service technique de la Fédération afin d'apprécier le taux de survie des oiseaux, la dispersion et la réussite de la reproduction.

Pour ce faire, plusieurs techniques de suivi peuvent être mise en place :

- L'enquête agriculteurs qui permet sur un secteur prédéterminé de récolter toutes les données concernant les oiseaux auprès d'un échantillon d'agriculteurs.
- L'observation sur circuit qui permet de confirmer les données récoltées auprès des agriculteurs et de recueillir par la même un complément d'informations.
- Le comptage des coqs chanteurs au printemps, c'est une méthode indiciaire effectuée une seule fois, généralement dans la réserve ou se situe la volière et qui nous permet d'avoir la tendance d'évolution du succès de la reproduction sur plusieurs années.

## **5 \* LA GESTION DES POPULATIONS**

### **a) Piégeage et régulation des prédateurs :**

L'association a l'obligation d'assurer la régulation des prédateurs. Pour cela, un minimum de trois piégeurs agréés devra s'investir sur le terrain, le piégeage sera réalisé sur toute l'année, en fonction des prédateurs présents, le matériel suivant sera utilisé :

- Cages pièges et pièges en X pour les mustélidés
- Bélisle et collets homologués pour les renards
- Cages pièges pour les becs droits

**b) Organisation du Prélèvement :**

La création de cette volière et la volonté de retour à une chasse plus naturelle de ce gibier sont des signes encourageants du changement des mentalités à l'égard de cette espèce.

La chasse du faisan sera limitée au dimanche par arrêté préfectoral durant six années et le nombre d'oiseaux à prélever par jour de chasse et par chasseur autorisé par le biais du règlement intérieur sera de 1 faisan. Il sera demandé aux chasseurs de retourner toutes les bagues des oiseaux tués à la chasse ou trouvés morts sur le territoire.

**6 \* COÛT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION**

Coût de la volière :	3.800 €
Coût de 1.000 faisans de 10 à 11 s :	7.000 €
Coût des aménagements :	600 €
Matériel de piégeage :	600 €
TOTAL	12.000 €

**Financement, la fédération est disposée à investir 75% de l'opération soit 9.000 €. Le financement est à étaler sur trois années, en raison du lâcher des faisans, la deuxième et la troisième année.**

## CONVENTION FAISAN

### Entre les soussignés :

L'Association de .....représentée par son Président,  
Monsieur .....

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère représentée par son  
Président, Monsieur André GISCARD

D'un commun accord, il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet

Les parties précitées déclarent mettre en œuvre la construction d'une volière « type Anglaise » d'une surface d'environ 1 Ha sur les terrains pour implanter des faisans dans le cadre d'un plan de gestion approuvé par Monsieur le Préfet de la Lozère.

Parcelles N°.....d'une superficie de .....

Lesdites parcelles sont comprises dans une réserve de Chasse et de Faune Sauvage de 50 ha approuvée par Monsieur le Préfet de la Lozère pour une période de six années renouvelable.

### Article 2 : Durée

La présente convention est établie pour une période de six années. Elle prendra effet à la signature par les parties pour se terminer six années après à la date anniversaire.

### Article 3 : Conditions, obligations des parties

Les parties prennent en charge toutes les obligations nées de ce droit, et s'engagent à interdire toute chasse à l'intérieur de la présente réserve de chasse et dehors, à limiter le tableau de chasse journalier par chasseur à un faisan par chasseur et par jour et à autoriser la chasse seulement le dimanche par arrêté préfectoral.

L'association de ..... réalise à sa charge la mise en place d'une volière « type Anglaise » d'une surface d'un hectare ainsi que des opérations annexes comme la construction d'un parc de pré-lâcher, de mangeoires, d'abreuvoirs et de réaliser du piégeage selon les conseils des Techniciens de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère.

L'association effectuera à l'intérieur de ladite réserve de chasse des couverts à faisans qui seront subventionnés par la Fédération selon le descriptif de l'opération.

L'association de chasse de.....prendra à sa charge 25% de l'opération.

L'association de chasse de ..... s'engage à limiter la chasse du faisans, le dimanche par arrêté préfectoral durant six années et à limiter le nombre de faisans à 1 par chasseur et par jour de chasse autorisé par le biais de son Règlement Intérieur où il sera prévu des amendes statutaires en cas de manquement.

Monsieur.....accepte la mise en place de la volière sur son terrain sans ne pouvoir prétendre à une quelconque indemnité de par les servitudes causées par la création de ladite volière et des aménagements effectués à l'intérieur (cultures....), et déclarent laisser l'association de .....propriétaire du matériel suivant : piquets, grillage, mangeoires et abreuvoirs, au terme de la présente convention à charge pour elle de le récupérer.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère s'engage à financer l'opération à 75 % et mettra à disposition les agents du service technique pour le suivi en fonction des besoins.

Fait à..... le .....

Le Président de la Fédération  
Départementale des Chasseurs

Le Président de l'association de  
.....

André GISCARD

.....